



FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET LES ECONOMIES D'ENERGIE – SECTEUR PRIVE

Principe destiné au secteur privé.

Aide octroyée sous forme de prêt ou de caution.

Montant de l'aide

Le montant de l'aide financière est décidé en fonction de la rentabilité économique du projet, de son impact sur la politique énergétique du canton et du potentiel de développement technologique du projet.

Les aides financières sont accordées sous forme de prêt ou de cautionnement dans des projets financés par le maître de l'ouvrage ou par un tiers investisseur par exemple. Elles sont cumulables avec d'autres aides financières.

Les travaux susceptibles d'être soutenus par le fonds doivent viser à :

- une diminution des besoins en énergie électrique
- une diminution des besoins en énergie thermique
- une diminution des besoins en eau
- la valorisation des rejets de chaleur
- la création de réseaux de distribution de chaleur
- une substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables
- la diminution des impacts environnementaux découlant de l'utilisation d'énergie ou d'eau
- le remplacement d'installations ou l'assainissement de bâtiments
- le diagnostic d'installations et le développement de méthodes
- l'évaluation d'efficacité et de faisabilité d'actions et le contrôle des résultats
- l'amélioration des compétences des professionnels concernés.

La demande d'aide financière est adressée par écrit (formulaire) au service cantonal de l'énergie.

Elle doit contenir :

- l'objectif du projet
- un descriptif du projet
- un plan financier
- les bilans prévisionnels économiques et énergétiques d'exploitation
- la durée des travaux et délais de mise en oeuvre
- les noms et qualités des mandataires
- les autres contributions, notamment fédérales ou cantonales, intervenant dans le projet

Pour plus de détails, se référer à la “ [loi instituant deux fonds pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie](#) ”, du 20 novembre 1998 ainsi qu'à son [règlement d'application](#) .